

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021**

Régulièrement convoqué le 03 février 2021, le conseil municipal s'est réuni le 08 février 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Michèle DORIN, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absents : Néant

Mme Julie JUGNET et Mme Michèle DORIN sont nommées secrétaires de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 25 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Le Maire, Cédric GRANDPERRET, nous informe de la démission de Lydie RONDY de son rôle de conseillère municipale, à effet au 1^{er} février 2021.

Ordre du jour :

Avenant convention d'expérimentation de la médiation entre la commune et le CDG 71.

Cette convention assure un rôle de médiation en cas de litige entre les agents communaux et leurs employeurs. La prolongation de cet avenant est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Cette prolongation est approuvée à l'unanimité.

Subventions DETR - DSIL

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

Il s'agit des dossiers de subvention pour les travaux envisagés sur les locaux municipaux (école maternelle, mairie, école primaire et bibliothèque). Pour pouvoir déposer nos demandes, un audit énergétique est nécessaire. Pour la demande de subvention auprès du département il était nécessaire de le fournir avant le 5 février ce qui n'a matériellement pas été possible.

Nous décidons de prendre du temps pour déposer le maximum de demandes de subventions afin de diminuer le plus possible la somme restant à notre charge. Un premier rendez-vous est fixé ce jeudi 11 février avec un bureau d'étude thermique.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité de déposer, pour l'année 2021, ces demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Convention organisation d'une Agence Postale

L'agencement de la poste est terminé, le système informatique a été mis à jour. Le mobilier manquant sera reçu courant mars. Il reste un problème de ligne téléphonique à résoudre : ce jeudi 11 février, Orange doit intervenir pour l'installation de la ligne analogique. L'entreprise de nettoyage Gelin nous a fait un devis pour un nettoyage complet des locaux d'un montant de 90 euros, que nous validons à l'unanimité.

La réouverture est prévue le lundi 15 février. Nous mettrons en place une communication par le biais de notre site internet et par un article dans le journal dans la semaine qui suit.

Délégués SIVOS

Suite à la démission de Lydie RONDY, nous devons nommer un nouveau délégué titulaire. Par conséquent, Sébastien PRADES devient délégué titulaire du SIVOS.

Redistribution des indemnités des Adjoints

Le Maire, Cédric GRANDPERRET, propose de redistribuer les indemnités des adjoints, suite à notre bilan des 6 mois.

A cet effet, il propose que les 2^{ème} et 3^{ème} adjoint et les 2 conseillers délégués Messieurs Jean-Charles CLAUDEL et Alain BAMET se partagent à parts égales la somme des indemnités dédiées aux 2 adjoints.

Un travail de restructuration des commissions est en cours et sera proposé à l'ensemble du conseil prochainement. Certaines commissions seront ouvertes aux habitants de la commune pour des consultations ponctuelles. Il est évident qu'il y aura une interactivité entre les commissions.

Un état des lieux de cette réorganisation sera fait au 30 juin 2021.

A l'issue de cette proposition, sur 8 voix pour et 2 abstentions, cette réorganisation est approuvée.

Questions diverses

- Monsieur Richard OSTLER souhaite acquérir la maison « POULY » au tarif fixé auprès de l'agence AGI. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.
- Suite à l'endommagement de l'accotement situé sur la route d'Ecussols, un devis a été demandé à l'entreprise CALLIER uniquement pour les travaux avec le tractopelle. Ce devis s'élève à 378€. Le devis est validé à l'unanimité.
- Concernant l'adressage, le devis total (plaques, numéros, poteaux, visserie) s'élève à 5732.88€. Nous devons percevoir une subvention de 50% de la Communauté de Commune. La commission «adressage» doit se réunir afin de valider le BAT, la livraison se fera entre 45 et 50 jours après cette validation. Une permanence en mairie sera organisée pour la remise des plaques des numéros, et une «corvée» collective sera programmée avec un appel aux volontaires pour la mise en place des panneaux de rue.
- Des travaux de remise en état du logement au-dessus de l'école maternelle deviennent nécessaires et des devis sont à prévoir avec les différents corps de métier.
- Suite à la demande du Earl Biquette and Cow qui souhaiterait pouvoir vendre ses produits (fromages de chèvres) le dimanche matin, il est décidé de mettre en place des conventions pour vente sur la voie publique entre la commune et les commerçants ou agriculteurs. Il sera demandé 1€ symbolique pour les «Sampiarris» pour pouvoir bénéficier d'un emplacement. Cette première convention se terminera en juin 2021 et pourra être reconduite.

- Il est prévu que la commission « commerce » se réunisse rapidement pour avancer sur le dossier «boulangerie».
- L'esthétique de la signalétique de la société PICBOIS pour les futurs panneaux d'information est validée.
- Monsieur Alain BAMET a fait le point avec l'employé communal Monsieur Christophe ROTIVAL, sur les différentes habilitations requises pour ce poste. Il est proposé par le CNFPT une formation pour «habilitation électrique» le 22 et 23 février 2021 à Chalon sur Saône. Monsieur le Maire se charge de prévenir Christophe de son inscription à cette formation. De plus, il s'avère que pour l'usage de la tondeuse, une autorisation du maire suffit, à renouveler chaque année. Monsieur Alain BAMET poursuit ses recherches pour une formation permettant d'obtenir l'habilitation nécessaire à l'utilisation de la tronçonneuse.
- La balustrade en face de la boulangerie, du côté des jardins, a été endommagée. Il est décidé de rechercher une solution pour les réparations.
- Lors du précédent conseil, il avait été décidé d'éteindre l'éclairage public de 20 heures à 6 heures du matin. Un arrêté municipal a été déposé à la préfecture à compter du 8 février 2021. Le SYDESL effectuera l'intervention rapidement. La première intervention est gratuite, les suivantes auront un coût de 20€ par intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.